



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser **une question parlementaire** concernant la mise à disposition des livres scolaires par l'Etat à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

En septembre 2016, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avait annoncé que, dès la rentrée scolaire 2018/2019, l'Etat mettra à disposition gratuitement les livres scolaires aux élèves du secondaire. Cette initiative a été confirmée par Monsieur le Ministre lors de sa présentation du projet de budget de l'Etat 2018, ainsi que dans sa réponse à la question parlementaire numéro 3178, d'après laquelle le Ministère est en train d'élaborer les modalités de la mise à disposition des livres.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Est-ce que les livres que l'Etat mettra à disposition resteront la propriété de l'Etat respectivement des Lycées, ou est-ce que ces livres seront donnés aux élèves de manière définitive?**
2. **Dans l'affirmative, est-ce que les bibliothèques des lycées joueront un rôle dans la mise à disposition des livres ? Dans l'affirmative, quel sera ce rôle ?**
3. **Y a-t-il déjà plus de détails en ce qui concerne la collaboration entre l'Etat et les librairies ?**
4. **Le Ministère a-t-il déjà considéré de réutiliser les livres, qui à la fin d'une année scolaire sont toujours dans un bon état et de les réutiliser comme livres d'occasion à la rentrée suivante ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.


Claude ADAM,
Député


Josée LORSCHÉ
Députée